
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juin 2009 à 19 h
3510, chemin de la Côte-des-Neiges**

PRÉSENCES :

M. Benoit Labonté, maire d'arrondissement
M. Sammy Forcillo, conseiller de ville
Mme Catherine Sévigny, conseillère de ville
M. Karim Boulos, conseiller d'arrondissement
M. Pierre Mainville, conseiller d'arrondissement

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement
M. Claude Théorêt, secrétaire d'arrondissement

M. Michel Pinard, directeur d'arrondissement adjoint
Mme Corinne Andrieu, directrice des Services administratifs et du greffe
M. Jean-Paul Magna, directeur par intérim des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Nancy Shoiry, directrice de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises

M. Michel Wilson, commandant du poste 12 du Service de police
M. Gino Dubé, commandant du poste 20 du Service de police
M. Alain Simoneau, commandant du poste 21 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 40, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02- Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

Aucune demande.

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - période d'intervention du public

Aucune demande.

CA09 240352

Conseil d'arrondissement - séance ordinaire - 2 juin 2009 - ordre du jour - adoption

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2009 en ajoutant le point 51.01 « Recommander au ministère de la Justice de désigner monsieur Patrick-Jean Poirier comme célébrant pour la tenue de mariages et unions civiles ».

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'amender la proposition à l'étude en ajoutant, avant « 51.01 », les mots « 40.32 Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement et le point ».

Le maire met la proposition d'amendement aux voix et il la déclare rejetée à la majorité, le maire Benoit Labonté et les conseillers Karim Boulos et Pierre Mainville ayant voté contre la proposition.

Le maire met la proposition principale aux voix et il la déclare adoptée à l'unanimité.

10.04

CA09 240353

Période de questions du public - durée - fixation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.05 1092701029

Nom du demandeur et objet de sa question

Madame Lise Béland, Association des résidants et résidentes des faubourgs de Montréal

- Journée commémorative : instauration en l'honneur des personnes décédées ayant apporté une contribution significative à l'Arrondissement.
- Église Sainte-Brigide-de-Kildare : factures pour déclenchements non fondés du système d'alarme-incendie.

Madame Nicole Allard

- 1470-1490, rue Sainte-Catherine Est : inconvéniens pour les résidents des livraisons faites à ce commerce par la rue Delcourt et création d'une zone réservée à cette fin sur la rue Sainte-Catherine.

Monsieur Marc Alarie

- Centre communautaire Sainte-Brigide : état d'un dossier de demande de subvention.

Monsieur Robert Derval

- Parc des Royaux : problèmes engendrés par la proximité entre l'aire d'exercice canin et des résidences.

Monsieur Pierre Wroblewski

- Parc de l'Espoir : activités bruyantes tenues à des heures indues.

Monsieur François Robillard

- rue Ontario et pont Jacques-Cartier : changements à la signalisation pour assurer une meilleure fluidité de la circulation et la tranquillité des résidants des rues avoisinantes; installation d'une voie réservée au covoiturage, aux taxis et aux autobus.

Monsieur Patryck Thevenard, Association des gîtes touristiques de Montréal

- Gîtes touristiques et résidences de tourisme : application de la réglementation et élimination des opérateurs illégaux, de même que signification de l'expression « bed and breakfast ».

Monsieur Daniel Labrosse

- Gîtes touristiques et résidences de tourisme : interventions de l'Arrondissement pour procéder à la fermeture des établissements opérant illégalement.

Monsieur Gaétan Paquet

- Bruit : suivi des démarches de l'Arrondissement pour rendre possibles des interventions visant les basses fréquences, de même que pour appliquer la recommandation du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Monsieur Gaétan Beaulieu

- Rue de Rouen : installation de poubelles dans le voisinage pour y ramasser les cannettes de peinture utilisées par les graffiteurs.
- Rue Ontario : installation de bacs à fleurs comme mesure d'apaisement de la circulation.

Monsieur Jérôme Bouchard

- Parc des Royaux : problèmes engendrés par la proximité entre l'aire d'exercice canin et des résidences.

Monsieur Éric Le Coguic

- Parc des Royaux : problèmes engendrés par la proximité entre l'aire d'exercice canin et des résidences.

Monsieur Jacques Larin

- Îlot Séville : pertinence d'une rencontre avec les membres du conseil du district concerné relativement au programme particulier d'urbanisme;
- Rues Sainte-Catherine et Saint-Marc : récurrence de la commission d'incivilités, particulièrement les fins de semaine et à des heures tardives

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 12, les 13 personnes inscrites ayant toutes été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Les interventions du conseiller Sammy Forcillo ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- Boîtes à fleurs;
- Lampadaires au parc Berthier;
- Plantation d'arbres sur la rue Berthier;
- Carrés d'arbres sur la rue Berri;
- Aire d'exercice canin dans le Vieux-Montréal;
- Bibliothèque du Père-Ambroise;
- Aménagement de l'espace situé entre les rues Saint-Hubert et Saint-Christophe dans le Vieux-Montréal;
- Hauteur des panneaux de signalisation sur la rue de la Visitation;
- Amélioration de la propreté dans l'arrondissement;
- Rapport financier;
- Disponibilité du personnel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Les interventions de la conseillère Catherine Sévigny ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- Fête des voisins du 6 juin;
- Réception d'un prix relativement à l'aménagement d'espaces verts;
- Revitalisation des artères commerciales et l'acceptation de 4 projets;
- Expositions en cours au Château Ramezay et à la Pointe-à-Callière;
- Consultation du site web de la Ville pour les événements à venir.

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

Aucun document.

CA09 240354

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240355

Comité consultatif d'urbanisme - réunion - 7 mai 2009 - procès-verbal - dépôt

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.08 1092701038

CA09 240356

Dans le cadre des travaux du Comité permanent de la sécurité publique, dépôt du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité permanent de la sécurité publique tenue le 13 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.09 1094775009

CA09 240357

Conseil d'arrondissement - séance ordinaire - 5 mai 2009 - procès-verbal - adoption

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.10 1092701023

CA09 240358

Assemblée publique de consultation - 27 mai 2009 - procès-verbal - dépôt

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.11 1092701039

CA09 240359

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 et 12.02.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240360

Adopter un code d'éthique transitoire pour les membres du conseil d'arrondissement sur la base des dispositions qui existaient dans le code d'éthique des membres du conseil municipal de 1990 ainsi que la version révisée du Guide de conduite à l'égard des valeurs de l'organisation destiné aux employés de la Ville de Montréal

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter un code d'éthique transitoire pour les membres du conseil d'arrondissement sur la base des dispositions qui existaient dans le code d'éthique des membres du conseil municipal de 1990;

D'adopter la version révisée du Guide de conduite à l'égard des valeurs de l'organisation destiné aux employés de la Ville de Montréal et fixer sa date d'entrée en vigueur au 15 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.01 1090141012

CA09 240361

Autoriser l'analyse de faisabilité de l'interdiction du virage à droite sur la rue Papineau en provenance de la rue Ontario, direction est, comme mesure d'atténuation de la circulation - Évaluer les impacts - Proposer des mesures de mises en oeuvre, le cas échéant

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

Autoriser l'analyse de faisabilité de l'interdiction du virage à droite sur la rue Papineau en provenance de la rue Ontario, direction est, comme mesure d'atténuation de la circulation - Évaluer les impacts (réseaux artériel et collectrice, etc.) - Proposer des mesures de mises en oeuvre, le cas échéant.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.02 1091071015

CA09 240362

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240363

Les Chemins du Soleil - Jeunesse en Action Communauté Penuel - Jardin communautaire des 50 citoyens - Spectre de rue - appui financier (1 300 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 100 \$ aux Chemins du Soleil, de 400 \$ à Jeunesse en Action Communauté Penuel, de 400 \$ au Jardin communautaire des 50 citoyens, de 400 \$ au Spectre de rue - appui financier (1 300 \$).

D'imputer cette dépense au compte de M. Pierre Mainville comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.01 CTA1094206028

CA09 240364

Octroyer des contributions financières à divers organismes pour un montant total de 6 200 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 500 \$ au Comité des Loisirs 1100, de 1 000 \$ à La Relance jeunes et familles, de 1 500 \$ à La Société des amis du Parc des Faubourgs, de 1 500 \$ au Regroupement des commerçants et des propriétaires de la rue Ontario, de 700 \$ à Éco-quartier Saint-Jacques (Projet Les Ruellards) et de 1 000 \$ à l'Association des familles Jeanne-Mance; pour un montant total de 6 200 \$.

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.02 CTA1094206031

CA09 240365

Action Centre-Ville, Membres les Ruellards, Carrefour Saint-Eusèbe de Montréal inc., Maison Théâtre, Une Fondation.... Un toit, Manoir Charles Dutaud, Spectre de Rue, Jardin Communautaire des 50 citoyens, Disabled Women's Network Canada, Institut de Développement urbain du Québec, Communauté Congolaise de Montréal-Métropolitain, Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, Divers Cité et Chambre de commerce de l'Est de l'Île de Montréal - appui financier (10 425 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à Action Centre-Ville, de 1 000 \$ aux Membres les Ruellards, de 500 \$ au Carrefour Saint Eusèbe de Montréal inc., de 500 \$ à la Maison Théâtre, de 700 \$ à une Fondation Un toit, de 2 000 \$ au Manoir Charles Dutaud, de 400 \$ au Spectre de rue, de 250 \$ au Jardin Communautaire des 50 citoyens, de 500 \$ à Disabled Women's Network Canada, de 380 \$ à l'Institut de Développement urbain du Québec, de 1 000 \$ à la Communauté Congolaise de Montréal-Métropolitain, de 1 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, de 1 130 \$ à Divers Cité et de 565 \$ à la Chambre de commerce de L'Est de L'Île de Montréal.

D'imputer cette dépense de 10 425 \$ aux comptes du maire Benoit Labonté et du conseiller Karim Boulos comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.03 CTA1094206030

CA09 240366

Association des Locataires et Loisirs 1100 - Conseil québécois des gais et lesbiennes - CDC Centre-Sud - Spectre de rue - Éco-quartier Saint-Jacques - Jardin communautaire des 50 citoyens - Association Les Chemins du Soleil - appui financier (2 650 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association des Locataires et Loisirs 1100, de 250 \$ au Conseil québécois des gais et lesbiennes, de 250 \$ à la CDC Centre-Sud, de 300 \$ au Spectre de rue, de 500 \$ à l'Éco-quartier (Les Ruellards), de 350 \$ au Jardin communautaire des 50 citoyens et de 500 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil.

D'imputer cette dépense au compte du conseiller Sammy Forcillo comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.04 CTA1094206025

CA09 240367

Accorder un appui financier 3 500 \$ - Sentier urbain - Naturalisation de la rue Magnan

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser un appui financier de 3 500 \$ à l'organisme Sentier Urbain dans le cadre de la naturalisation de la rue Magnan.

D'imputer la dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.05 CTA1091071014

CA09 240368

Octroyer à Les constructions et Pavage Jeskar inc. au montant 114 688,90 \$ un contrat SP-24-09-18 pour le bétonnage des fosses d'arbres situées dans diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense de 126 157,79 \$, incluant les dépenses incidentes, dans le cadre de la réalisation du Programme de réfection routière 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'octroyer à Les constructions et Pavage Jeskar inc. au montant 114 688,90 \$ un contrat SP-24-09-18 pour le bétonnage des fosses d'arbres situées dans diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense de 126 157,79 \$, incluant les dépenses incidentes, dans le cadre de la réalisation du Programme de réfection routière 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.06 CTA1094813001

CA09 240369

Le Phare - Au Coup de Pouce - Association Les Chemins du Soleil - Les Petits Violons - Choeur Polyphonique de Montréal - Fondation Y des Femmes - appui financier (4 700 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Le Phare, de 700 \$ Au Coup de Pouce, de 500 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil, de 500 \$ à Les Petits Violons, de 1 000 \$ à Choeur Polyphonique de Montréal et de 1 000 \$ à la Fondation Y des Femmes;

D'imputer cette dépense au compte de la conseillère Catherine Sévigny comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.07 CTA1094206029

CA09 240370

Octroyer des contributions financières à divers organismes pour un montant total de 18 000 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution de 5 000 \$ au Festival international de la musique haïtienne de Montréal et de 13 000 \$ à la Corporation de développement urbain Faubourg Saint-Laurent, pour un montant total de 18 000 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.08 CTA1094206032

CA09 240371

Gameday Leadership Management Consultants inc. - appui financier (650 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 650 \$ à Gameday Leadership Management Consultants inc.

D'imputer cette dépense de 650 \$ au compte du conseiller Karim Boulos comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe, jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.09 CTA1094206033

CA09 240372

Centre d'Écologie urbaine de Montréal - appui financier (3 500 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ au Centre d'Écologie urbaine de Montréal;

D'imputer cette dépense de 3 500 \$ aux comptes du maire Benoit Labonté et du conseiller Karim Boulos comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.10 CTA1094206034

CA09 240373

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.19.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240374

Approuver l'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Ville-Marie (CLD) établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Recommander au conseil d'agglomération d'approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Ville-Marie (CLD) établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie excluant la partie située à l'est de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Notre-Dame Est et des voies ferrées longeant la rue Port-de-Montréal, et la partie de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal comprise dans le quadrilatère formé du boulevard Saint-Laurent, de la rue Sherbrooke Ouest, de la rue University et de l'avenue des Pins Ouest ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Appuyer la recommandation du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'agglomération consistant à approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et la CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour la partie de l'arrondissement de Ville-Marie située à l'est de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Notre-Dame Est et des voies ferrées longeant la rue Port-de-Montréal ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.11 1091455004

CA09 240375

Approuver les modifications à la convention en vigueur convenue avec le Centre d'amitié autochtone de Montréal pour l'embauche de deux travailleurs de proximité de culture autochtone

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'approuver les modifications à la convention en vigueur avec le Centre d'amitié autochtone de Montréal pour l'embauche de deux travailleurs de proximité de culture autochtone;

De prévoir les sommes requises au budget 2009, au montant de 49 968 \$;

D'imputer la dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.12 CTA1094775007

CA09 240376

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation des marchés publics de l'été 2009 et approuver le protocole d'entente à cette fin

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'approuver le protocole d'entente avec la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation des marchés publics de l'été 2009;

D'accorder à cette fin une contribution de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.13 CTA1094775010

CA09 240377

Dans le cadre du programme de revitalisation urbaine intégrée, accorder une contribution financière de 134 000 \$ à la Société d'investissement de Sainte-Marie destinée à la mise en oeuvre de projets structurants, pour le quartier Sainte-Marie, par le biais d'investissements et de partenariats privés ou publics (levier de développement)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder, dans le cadre du programme de revitalisation urbaine intégrée, une contribution de 134 000 \$ à la Société d'investissement de Sainte-Marie pour réaliser son plan d'action;

D'approuver la convention à cette fin;

D'imputer cette dépense tel que mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.14 CTA1092813006

CA09 240378

Approuver pour l'année 2009, un projet de convention avec le Comité logement Centre-Sud de Montréal pour un montant de 10 928 \$. Cette aide financière provient de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS (7 928 \$) et de l'arrondissement de Ville-Marie (3 000 \$), pour la réalisation d'un projet d'information et de mobilisation des locataires et des familles des Habitations Jeanne-Mance (HJM), concernant leurs droits et obligations

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder une contribution de 7 928 \$ au Comité logement Centre-Sud de Montréal dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS;

D'accorder une contribution de 3 000 \$ provenant du budget de l'Arrondissement;

D'approuver la convention entre l'Arrondissement et cet organisme;

D'imputer ces dépenses totalisant 10 928 \$ selon les informations inscrites dans les aspects financiers du présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.15 CTA1092813007

CA09 240379

Octroyer une contribution financière de 9 290 \$ au Service de loisirs Saint-Jacques de Montréal pour assurer l'animation, durant la saison estivale, du site du parc Toussaint-Louverture incluant les installations de sports et de loisirs sises dans l'enceinte des Habitations Jeanne-Mance

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'octroyer une contribution financière de 9 290 \$ au Service de loisirs Saint-Jacques de Montréal pour assurer l'animation, durant la saison estivale, du site du parc Toussaint-Louverture incluant les installations de sports et de loisirs sises dans l'enceinte des Habitations Jeanne-Mance.

D'imputer la dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.16 CTA1093857003

CA09 240380

Autoriser une dépense de 565 028,97 \$ représentant la quote-part de l'arrondissement au Programme de réfection des rues collectrices du réseau routier local de la Ville de Montréal et accepter la fourniture de service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que le Service des infrastructures, transport et environnement prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux du réseau routier local qui seront réalisés dans le cadre de ce programme

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'autoriser une dépense de 565 028,97 \$ représentant la quote-part de l'arrondissement au Programme de réfection des rues collectrices du réseau routier local de la Ville de Montréal et accepter la fourniture de service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que le Service des infrastructures, transport et environnement prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux du réseau routier local qui seront réalisés dans le cadre de ce programme.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.17 1094657009

CA09 240381

Approuver les modifications à la convention en vigueur convenue avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud pour la bonification du projet « Sécurisons nos environs »

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'approuver les modifications à la convention en vigueur avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud pour la bonification du projet « Sécurisons nos environs »;

De prévoir les sommes requises au budget 2009, au montant de 25 665 \$;

D'imputer la dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.18 CTA1094775008

CA09 240382

Approuver huit (8) projets de convention relativement au versement d'une contribution à huit (8) organismes culturels montréalais pour un montant de 45 000 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'approuver huit (8) projets de convention relativement au versement d'une contribution à huit (8) organismes culturels montréalais pour un montant de 45 000 \$.

D'imputer ces montants tel que mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.19 CTA1094068025

CA09 240383

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.09.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240384

Délégation de pouvoirs aux fonctionnaires - ressources financières (système « Simon ») - 1^{er} au 30 avril 2009 - rapport - dépôt

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.01 1094206026

CA09 240385

**Délégation de pouvoirs aux fonctionnaires - toute matière (système « GDD ») - 1^{er} au 30 avril 2009
- rapport - dépôt**

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système «GDD»), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.02 1094206027

CA09 240386

Affecter la somme de 368 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement de Ville-Marie afin de couvrir la dépense additionnelle d'opération de la bibliothèque Père-Ambroise pour l'année 2009 suite au transfert de responsabilités de la bibliothèque Centrale-jeunes

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Affecter la somme de 368 000\$ provenant des surplus libres de Ville-Marie afin de couvrir la dépense additionnelle 2009 requise pour opérer les nouvelles activités de la bibliothèque Père-Ambroise.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'amender la proposition à l'étude en modifiant la provenance des fonds, soit d'utiliser le Fonds Ville-Marie au lieu des surplus libres.

Le maire met la proposition d'amendement aux voix et il la déclare rejetée à la majorité, le maire Benoit Labonté et les conseillers Karim Boulos et Pierre Mainville ayant voté contre la proposition.

Le maire met la proposition principale aux voix et il la déclare adoptée à la majorité, les conseillers Sammy Forcillo et Catherine Sévigny ayant voté contre la proposition.

30.03 CTA1092519004

CA09 240387

Dépôt de l'évolution budgétaire au 30 avril 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De prendre connaissance de l'évolution budgétaire des dépenses et des revenus au 30 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.04 1092519005

CA09 240388

Affecter un montant de 15 000 \$ en provenance des comptes de surplus SST de l'arrondissement Ville-Marie

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'affecter une somme de 15 000 \$ provenant des comptes de surplus de l'Arrondissement, tel que mentionné dans le certificat, joint au présent dossier, afin de procéder à l'achat d'équipement de signalisation.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.05 CTA1090141008

CA09 240389

Autoriser une dépense de 88 202,40 \$ pour l'achat de deux (2) camionnettes F-350, 4X2, à cabine 6 places et roues arrières simples - année 2010 et les accessoires. Voter des crédits de 84 295,32 \$.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Autoriser une dépense de 88 202,40 \$ pour l'achat de deux (2) camionnettes F-350, 4X2, à cabine 6 places et roues arrières simples - année 2010 et les accessoires. Voter des crédits de 84 295,32 \$.

Accorder à Fortier Auto ltée le contrat, au montant de 73 540,75 \$ pour la fourniture de deux (2) camionnettes F-350, 4X2, à cabine 6 places et roues arrières simples - année 2010

Accorder à Termaco ltée le contrat, au montant de 9 165,56 \$, pour la fourniture des accessoires destinés aux deux camionnettes

Autoriser le paiement de la TVQ, applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4000 Kg, à la Société de l'assurance automobile du Québec, au montant de 5 496,09 \$;

Imputer cette dépense telle que décrite à l'aspect financier du sommaire décisionnel.

D'autoriser à cette fin le virement budgétaire suivant de 84 000 \$ du sous-projet 0768020-000 au sous-projet 0868020-050.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.06 CTA1093533005

CA09 240390

Autoriser une dépense de 110 950,48 \$ pour la fourniture et l'installation d'une boîte fermée en aluminium de 14 pieds, avec équipements sur châssis de camion déjà acheté. Voter des crédits de 106 035,73 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'autoriser une dépense de 110 950,48 \$ pour la fourniture et l'installation d'une boîte fermée en aluminium de 14 pieds, avec équipements sur châssis de camion déjà acheté. Voter des crédits de 106 035,73 \$;

D'accorder à E. Lefebvre & fils inc. le contrat, au montant de 110 950,48 \$ pour la fourniture et l'installation d'une boîte fermée en aluminium de 14 pieds, avec équipements sur châssis de camion déjà acheté;

D'imputer cette dépense telle que décrite à l'aspect financier du sommaire décisionnel;

D'autoriser à cette fin le virement budgétaire suivant de 106 000 \$ du sous-projet 0768020-000 au sous-projet 0868020-110.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.07 CTA1093533006

CA09 240391

Autoriser une dépense totale de 59 107,33 \$ pour couvrir le coût d'achat et de fabrication de moules, de 5 bancs de 3 mètres et de 5 bancs de 3.9 mètres pour le Quartier International de Montréal. L'achat du moule et la fabrication des bancs seront pris en charge par la Direction du matériel roulant et des ateliers (CSP-MRA) de la Ville de Montréal

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'autoriser une dépense totale de 59 107,33 \$ pour couvrir le coût d'achat et de fabrication de moules, de 5 bancs de 3 mètres et de 5 bancs de 3.9 mètres pour le Quartier International de Montréal. L'achat du moule et la fabrication des bancs seront pris en charge par la Direction du matériel roulant et des ateliers (CSP-MRA) de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.08 1094612003

CA09 240392

Autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la compagnie Les encans Ritchie Brothers Canada limitée, et désigner le directeur des Travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété - Ratifier la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la compagnie Les encans Ritchie Brothers Canada limitée, lors du prochain encan et ratifier la désignation du directeur des travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la compagnie Les encans Ritchie Brothers Canada limitée, et désigner le directeur des Travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété;

De ratifier la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la compagnie Les encans Ritchie Brothers Canada limitée, lors du prochain encan et de ratifier la désignation du directeur des travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété;

D'imputer les recettes de la prochaine vente à juste prix au compte mentionné dans l'intervention des Services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie;

De ratifier les recettes de la vente à juste prix du prochain encan au compte mentionné dans l'intervention des Services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.09 1094589001

CA09 240393

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240394

Adopter l'ordonnance en vertu du Règlement sur les parcs - Autorisation de rendre accessible la partie nord du parc Percy-Walters pour les chiens sans laisse

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Autoriser l'adoption de l'ordonnance afin de rendre accessible la partie nord du parc Percy-Walters pour les chiens sans laisse.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.01 1091071011

CA09 240395

Recommander au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028) applicable au secteur « Quartier latin »

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De recommander au comité exécutif d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur Quartier latin aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.02 1090519022

CA09 240396

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'occupation de l'immeuble situé au 1438, rue de Bleury à des fins de débit de boissons alcooliques - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder pour l'immeuble portant le numéro 1438, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 174 et 268 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) quant à l'usage « débit de boissons alcooliques » exercé au deuxième étage, à la distance en mètres entre 2 débits de boissons alcooliques et à la superficie maximale en mètres pour ce type d'usage, et ce, conformément aux plans préparés par Maggy Pilon, architecte, et estampillés par l'Arrondissement le 18 février 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- aucun aménagement permettant à des clients d'y séjourner ne pourra être réalisé sur la superficie du toit du rez-de-chaussée accessible à partir du 2^e étage;
- aucune occupation physique ne sera permise sur la superficie du toit du rez-de-chaussée accessible à partir du 2^e étage, autrement que pour une évacuation de l'immeuble;
- la demande de permis devra comprendre les détails d'un dispositif d'insonorisation, sous recommandation d'un spécialiste en acoustique, pour les 3 ouvertures (vitrines) du mur arrière du 2^e étage.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.03 1094400021

CA09 240397

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la modification du projet d'agrandissement de l'Institut et de l'Hôpital neurologiques de Montréal avec l'aménagement d'un atrium - bâtiment situé au 455, avenue des Pins Ouest - Université McGill - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder, pour l'immeuble situé au 455, avenue des Pins Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de modifier le projet d'agrandissement de l'Institut et de l'Hôpital neurologiques de Montréal avec l'aménagement d'un atrium de 5 étages, à l'emplacement décrit aux planches numérotées de 1 à 6, datées de septembre 2008, préparées par les architectes Lemay et associés et estampillées par l'arrondissement de Ville-Marie le 20 mars 2009;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- la possibilité d'intégrer plus de végétation au projet au moyen d'un toit vert sur l'atrium, si le toit proposé n'est pas entièrement vitré, est à évaluer.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.04 1094400019

CA09 240398

Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement à des fins résidentielles des bâtiments existants sis au 1900 et au 1950, rue Sherbrooke Ouest (lots 1 067 421 et 1 064 978) - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment sis au 1900, rue Sherbrooke Ouest (lot no 1 067 421), en dérogation notamment aux articles 9, 43, 81, 91, 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), et ce, de façon substantiellement conforme aux plans numérotés 1 à 22, préparés par Michelange Panzini architectes, estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2009.

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment sis au 1950, rue Sherbrooke Ouest (lot no 1 064 978), en dérogation notamment aux articles 9, 49, 61, 81, 96, 369, 370, 609, 615 et 659 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), et ce, de façon substantiellement conforme aux plans numérotés 1 à 22, préparés par Michelange Panzini architectes, estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2009.

D'assortir ces autorisations des conditions suivantes :

a) soumettre la demande de permis de transformation à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent:

- i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de revêtement et aux ouvertures;
- ii) les équipements mécaniques hors-toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;

b) déposer un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble des aménagements du site au dépôt de la demande de permis.

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.05 1094400002

CA09 240399

Gîtes touristiques et résidences de tourisme - usages - urbanisme - règlement - modification - abrogation de la résolution CA09 240252 et adoption d'une résolution

Attendu que l'inclusion d'une modification au projet de règlement, dans la résolution visant son adoption, n'était pas appropriée, ni nécessaire :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'abroger la résolution CA09 240252;

D'adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin de continger l'implantation de gîtes touristiques et de résidences de tourisme, de même que d'établir les critères d'évaluation applicables à l'implantation des résidences de tourisme.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.06 1084400069

CA09 240400

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction d'un immeuble à vocation mixte sur les lots 1 341 128 et 1 341 130, 1 341 133 des rues Bishop et Crescent - adoption du 2^o projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder pour l'immeuble à construire entre les rues Bishop et Crescent (lots 1 341 128 et 1 341 130, 1 341 133 et tréfonds du lot 1 341 242), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 9, 25, 44, 53, 61, 70, 82, 85, 86 et 212 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) eu égard à la hauteur maximale en mètres et en étages, à la densité maximale de construction, au pourcentage d'espace libre, à l'alignement de construction, aux marges arrière minimales et à la superficie maximale de plancher commercial, et ce, conformément aux plans

Revisé, adopté et certifié par l'arrondissement le 14 avril 2009.

à des fins résidentielles d'un immeuble sur les lots 1 284 512 et 1 182 574 du cadastre du Québec, situés en bordure des rues Saint-Antoine Est et Montcalm, portant l'adresse 1210, rue Saint-Antoine Est - adoption du 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition du bâtiment sis au 1210, rue Saint-Antoine Est et la construction sur ce même terrain composé des lots 1 284 512 et 1 182 574 d'un édifice à des fins d'habitation, en dérogation notamment aux articles 134, 617, 618 et 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- respecter l'implantation, la volumétrie et la hauteur de la construction, conformément aux plans numérotés de 1 à 13, réalisés par Marco Manini architecte, estampillés le 24 avril 2009 par l'arrondissement de Ville-Marie et joints à la présente résolution;
- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.08 1094400011

CA09 240402

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) pour permettre l'usage université de la catégorie d'usage E.4(3) pour le bâtiment sis au 1190, rue Guy (site du couvent des Soeurs grises) - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

D'adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'ajouter la catégorie E.4(3) de la famille équipements éducatifs et culturels aux usages qui peuvent être exercés sur le lot 3 982 312 situé entre le boulevard René-Lévesque et les rues Sainte-Catherine, Saint-Mathieu et Guy.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Karim Boulos, ayant déclaré un intérêt pécuniaire particulier, s'est abstenu de participer aux discussions et au vote.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.09 1084400052

CA09 240403

Renouveler une dérogation afin d'autoriser la Société de développement commercial (SDC) du Village à installer des éléments décoratifs sur les lampadaires de son territoire

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder pour une période d'un an, à la Société de développement commercial (SDC) du Village, une dérogation afin d'autoriser la pose d'éléments décoratifs sur les lampadaires localisés à l'intérieur de son territoire, soit la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Berri et Cartier, et la rue Amherst, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Robin. Cette dérogation peut être renouvelable annuellement;

De mandater le directeur d'arrondissement pour approuver la forme et le design de ces éléments décoratifs.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.10 1090519017

CA09 240404

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240405

Renouveler une dérogation afin d'autoriser la Société de développement commercial (SDC) du Quartier latin à installer des éléments décoratifs sur les lampadaires localisés à l'intérieur de son territoire

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'accorder pour une période d'un an, à la Société de développement commercial (SDC) du Quartier latin, une dérogation afin d'autoriser la pose d'éléments décoratifs sur les lampadaires localisés à l'intérieur de son territoire soit les rues Saint-Denis (entre Sherbrooke et Sainte-Catherine), Ontario Est (entre Sanguinet et Savoie), Émery (entre Sanguinet et Saint-Denis) et le boulevard De Maisonneuve (entre Sanguinet et Berri). Cette dérogation peut être renouvelable annuellement.

De mandater le directeur d'arrondissement pour approuver la forme et le design de ces éléments décoratifs.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.11 1090519018

CA09 240406

Autoriser la tenue de l'événement « Lucia di Lammermoor sous les étoiles » présenté par L'Opéra de Montréal le 4 juin 2009 et édicter les ordonnances.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'autoriser la tenue de l'événement « Lucia Di Lammermoor sous les étoiles » sur le site délimité par la rue Sainte-Catherine entre les rues Jeanne-Mance et Saint-Urbain le 4 juin 2009 entre 20 h et 23 h;

D'autoriser l'installation d'une scène, de kiosques sur la rue Sainte-Catherine entre les rues Jeanne-Mance et Saint-Urbain, entre le 3 et le 5 juin 2009, tel que montré au plan en annexe 1;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c-B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le 3 juin 2009 de 19h à 20h30 et le 4 juin 2009 entre 10h et 23h30;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles sur le fronton du Théâtre Maisonneuve (une bannière 105 pieds x 8 pieds) du 25 mai au 5 juin 2009, sur le garde-corps de la Place des Arts (une bannière 60 pieds x 32 pouces) du 25 mai au 5 juin 2009 et sur la scène (une bannière 27 pieds x 40 pouces), du 3 au 5 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.12 1091508003

CA09 240407

Autoriser la tenue du 30^e anniversaire de l'événement « Le Festival International de Jazz de Montréal » du 30 juin au 12 juillet 2009 et édicter les ordonnances.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'autoriser l'installation de scènes de spectacles, de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs dans le quadrilatère délimité par les rues suivantes : Sherbrooke, René-Lévesque, Bleury et Saint-Laurent, entre le 15 juin et 17 juillet 2009, tel que montré au plan en annexe;

D'autoriser l'utilisation sans frais, par le Festival, des bornes-fontaines sur le site Place des Arts/Complexe Desjardins, entre le 15 juin et le 17 juillet 2009;

D'autoriser les fermetures de rues à compter du 15 juin jusqu'au 17 juillet 2009 incluant les périodes de montage, l'événement et démontage à l'intérieur du quadrilatère délimité par les rues Bleury / Saint-Laurent / Sherbrooke / René-Lévesque.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, sur l'ensemble du quadrilatère délimité par les rues suivantes : Sherbrooke, René-Lévesque, Bleury et Saint-Laurent, du 30 juin au 12 juillet 2009, de 12 h à 01 h 30.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le 29 juin entre 18 h 30 et 23 h et du 30 juin au 12 juillet 2009, entre 12 h et 00 h, pour l'ensemble des rues formant le quadrilatère délimité par les rues suivantes : Sherbrooke, René-Lévesque, Bleury et Saint-Laurent et exceptionnellement lors des grands événements des 30 juin, 5, 7 et 12 juillet jusqu'à 24 h 30.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles et des colonnes Morris identifiées à l'événement à divers endroits au-dessus des rues formant le quadrilatère suivant : Sherbrooke / René-Lévesque, Bleury / Saint-Laurent à partir de structures autoportantes spécialement conçues à cette fin et hors site, les transversales hors site – recto verso (4' X 33') ; Boulevard Saint-Laurent : entre le 1230 (Café Cléopatra) et le 1219-21 (Bar Midway); les transversales sur une tour d'échafaudage (un côté) (4'x33') ; 59, rue Ontario, 1245, rue Jeanne-Mance, Théâtre du Nouveau Monde (rue Saint-Urbain), rue Saint-Urbain entre Evans et Sherbrooke (87, rue Ontario Ouest); les transversales sur deux tours d'échafaudage (4'x33'), boulevard de Maisonneuve entre Bleury et Balmoral, boulevard de Maisonneuve au coin de la rue Saint-Laurent, rue Jeanne-Mance entre Président-Kennedy et de Maisonneuve; en façade hors site : 50, rue Sainte-catherine Est (Métropolis) 1225, rue Saint-Laurent (mur côté Club Soda); en façade sur le site : rue Sainte-catherine Ouest: Complexe Desjardins (5 bannières de 13' x 15') , Théâtre Maisonneuve: 1 bannière de 8' x180', 4 bannières de 15' x 20', 1 bannière 12' x 25' , 1 bannière 8' x 120', 1 bannière 8' x 136', salle Wilfrid Pelletier (4 bannières de 15' x 20') , Musée d'art contemporain 5' x 300, parc de la SHDM (Clark / Sainte-catherine) 1 bannière 30' x30'; en façade est 305 Sainte-catherine Ouest , 2 bannières de 16' x 75', 326 Sainte-catherine Ouest (Burac), sur un mur ouest (22' x 50'), boulevard De Maisonneuve : SIQ immeuble Wilder nord (logo en 3 dimensions 15' x 20'), SIQ, immeuble Wilder est (logo 30 ans en 3 dimension, de Bleury : Gesù (1200 de Bleury): 2 bannières de 24" x 13', Saint-Laurent façade du Monument National, Jeanne-Mance : toiture édicule du Métro PDA, sur les trottoirs au sol des 2 côtés de la rue (2' x3'): sur Sainte-catherine au coin Bleury, sur de Maisonneuve au coin de Bleury, sur Jeanne-Mance au coin de Maisonneuve, sur Saint-

Urbain au coin Ontario, sur Ontario au coin de Clark, sur de Maisonneuve au coin de Clark, sur Sainte-catherine au coin de Clark, sur Saint-Urbain au coin de Sainte-Catherine, sur Jeanne-Mance au coin de Sainte-Catherine; des panneaux « sandwich » de stationnement ; Bleury / Sainte-catherine, René-Lévesque / Jeanne-Mance, René-Lévesque / Saint-Urbain, Saint-Laurent / de Montigny, Saint-Laurent / Ontario et Sherbrooke / Saint-Urbain, du 15 juin au 17 juillet 2009 (incluant les périodes de montage, l'événement et le démontage).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.13 1091508005

CA09 240408

Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 3^e partie, B) - autorisation et ordonnances

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.14 1090679005

CA09 240409

Édicter les ordonnances dans le cadre de la promotion commerciale « Festival mode et design de Montréal » organisée par Sensation Mode en collaboration avec Destination centre-ville

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

À l'occasion de l'événement « Festival mode et design de Montréal » tenu sur l'avenue McGill College entre la rue Cathcart et le boulevard De Maisonneuve Ouest du 17 au 20 juin 2009.

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, de vendre à l'éventaire des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des

boissons alcooliques, sur l'avenue McGill College, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve Ouest, du 17 au 20 juin 2009, entre 11 h et 1 h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, article 553 permettant l'installation de :

- deux tableaux d'affichage annonçant l'événement, le calendrier et les commanditaires, soit un à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College et un à l'intersection du boulevard De Maisonneuve Ouest et de l'avenue McGill College, du 27 mai 2009 à 6 h au 21 juin 2009 à 23 h 59;
- deux bannières au-dessus de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les bâtiments situés aux 150 et 175, rue Sainte-Catherine Ouest et aux 463 et 480, rue Sainte-Catherine Ouest du 8 au 21 juin 2009;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur l'ensemble du site de la promotion commerciale, entre 17 h et 23 h les 15 et 16 juin 2009, entre 12 h et 14 h et entre 17 h et 23 h, les 17, 18 et 19 juin 2009, et entre 12 h et 23 h le 20 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.15 1090519020

CA09 240410

Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 5^e partie, A) - autorisation et ordonnances.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'approuver la programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 5^e partie, A).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.16 1094068024

CA09 240411

Avenue Cedar (Hôpital général de Montréal) et les rues Tupper, Lambert-Closse, du Sussex et René-Lévesque (Hôpital pour enfants de Montréal) : de modifier l'horaire d'usage des espaces de stationnement de courte durée et tarifé, pour une durée maximale de 3 heures avec un seul paiement (entre 9 h à 21 h) et implanter 6 places de stationnement avec parcomètres « réservés aux personnes handicapées » sur l'avenue Cedar

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Pour l'avenue Cedar (Hôpital général de Montréal) et les rues Tupper, Lambert-Closse, du Sussex et René-Lévesque (Hôpital pour enfants de Montréal) :

- De modifier l'horaire d'usage des espaces de stationnement de courte durée et tarifé, pour une durée maximale de 3 heures avec un seul paiement (entre 9 h et 21 h), pour un total de 174 places;
- D'implanter 6 places de stationnement avec parcomètres « réservé aux personnes handicapées », pour une durée maximale de 4 heures, sur l'avenue Cedar, à proximité de l'entrée principale (l'endroit exact est à déterminer).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.17 1091007006

CA09 240412

Désigner comme étant une place publique la portion de la rue Saint-Paul Est, entre les rues du Marché Bonsecours et Saint-Gabriel - modification - résolution CA09 240348

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Autoriser la modification de l'ordonnance relativement à l'événement « Piétonnisation de la rue Saint-Paul » au niveau de l'article 1 par :

1. Le remplacement des mots « ,et ce, du 17 juillet au 3 août 2009 » par les mots « du 17 juillet au 3 août 2009 et à cette fin, les interdictions visées à l'article 1.3 du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1) s'appliquent »;
2. L'ajout de l'alinéa suivant : « Malgré le premier alinéa, les agents de la paix et les cadets policiers du Service de la police de la Ville de Montréal sont autorisés à circuler à bicyclette dans le cadre d'exercice de ses fonctions relatives à l'événement « Piétonnisation de la rue Saint-Paul ».

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

D'autoriser la tenue de l'événement « Présence autochtone » qui aura lieu du 19 au 21 juin 2009 à la place Émilie-Gamelin;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 19 au 21 juin 2009, entre 10 h et 23 h, à l'occasion de l'événement « Présence autochtone »;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 19 au 21 juin 2009, entre 10 h et 23 h, à l'occasion de l'événement « Présence autochtone »;

D'autoriser l'installation de scènes de spectacles, de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 17 au 22 juin 2009, à l'occasion de l'événement « Présence autochtone »;

D'autoriser l'utilisation sans frais, par l'événement, des bornes-fontaines sur le site de la place Émilie-Gamelin et autour, du 17 au 22 juin 2009, pour les opérations de nettoyage du site;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 7.2), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'interdire l'exercice d'activités de musicien ambulant, bateleur, sculpteur de ballons, maquilleur artistique ou tresseur de cheveux sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 17 au 22 juin 2009, à l'occasion de l'événement « Présence autochtone ».

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.19 1090010005

CA09 240414

Autoriser et édicter les ordonnances dans le cadre du Festival International Nuits d'Afrique, organisé par les Productions Nuits d'Afrique, sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 23 au 26 juillet 2009.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'autoriser la tenue de l'événement « Festival International Nuits d'Afrique » à la place Émilie-Gamelin du 22 au 26 juillet 2009;

D'autoriser l'utilisation sans frais, par l'événement, des bornes-fontaines sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 19 au 27 juillet 2009, pour les opérations de nettoyage du site;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 22 au 26 juillet 2009, entre 10 h et 00 h, à l'occasion de l'événement « Festival International Nuits d'Afrique »;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 22 au 26 juillet 2009, entre 10 h et 23 h, à l'occasion de l'événement « Festival International Nuits d'Afrique »;

D'autoriser l'installation d'une scène de spectacles, de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site de la place Émilie-Gamelin, du 19 au 27 juillet 2008, à l'occasion de l'événement « Festival International Nuits d'Afrique »;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1, article 553), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'installer et de maintenir des bannières à proximité et sur le site de la place Émilie-Gamelin et à proximité de salles de spectacles du Festival, et ce, à partir d'ancrages ou de structures autoportantes spécialement conçues à cette fin et des ancrages, et ce, du 9 au 28 juillet 2009, à l'occasion de l'événement « Festival International Nuits d'Afrique »;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 7.2), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'interdire l'exercice d'activités de musicien ambulant, bateleur, sculpteur de ballons, maquilleur artistique ou tresseur de cheveux sur le site de la place Émilie-Gamelin du 19 au 26 juillet 2009, à l'occasion de l'événement « Festival International Nuits d'Afrique ».

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.20 1090010006

CA09 240415

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.30.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240416

Autoriser et édicter les ordonnances pour l'événement « Montréal Baroque » organisé par le Festival Montréal Baroque du 25 au 28 juin 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'autoriser la tenue de l'événement « Montréal Baroque » qui aura lieu à la place Jacques-Cartier les 27 et 28 juin 2009, à la place d'Armes le 25 juin 2009 et de la parade d'ouverture le 25 juin 2009, qui aura lieu de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours à la place Jacques-Cartier pour emprunter la rue Notre-Dame en direction de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours;

D'autoriser l'installation de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site de la place Jacques-Cartier les 27 et 28 juin 2009, sur le site de la place d'Armes le 25 juin 2009;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, sur le site de la place Jacques-Cartier, les 27 et 28 juin 2009, entre 11 h et 19 h et sur le site de la place d'Armes, le 25 juin 2009, entre 11 h et 19 h à l'occasion de l'événement « Montréal Baroque »;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site de la place Jacques-Cartier, les 27 et 28 juin 2009, entre 11 h et 19 h, sur le site de la place d'Armes, le 25 juin 2009, entre 11 h et 19 h et sur le site de la parade le 25 juin, entre 21 h et 21 h 30, à l'occasion de l'événement « Montréal Baroque »;

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.21 1090010007

CA09 240417

Adopter un projet de modification de la date d'exploitation des cafés-terrasses sur le domaine public tel que prévu au règlement d'occupation du domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie (O-0.1), soit le 1^{er} avril au lieu du 1^{er} mai de chaque année

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'adopter un projet de modification de la date d'exploitation des cafés-terrasses sur le domaine public tel que prévu au règlement d'occupation du domaine public de l'arrondissement de Ville Marie (O-0.1), soit le 1^{er} avril au lieu du 1^{er} mai de chaque année.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.22 1094613001

CA09 240418

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant la propriétaire du bâtiment situé au 2060, rue de la

Montagne de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement exigible - Demande de fonds de compensation

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment sis au 2060, rue de la Montagne de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement exigible par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

De prendre acte de son engagement à verser 5 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.23 1094400033

CA09 240419

Rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue Papineau - piétonnisation - modification - résolution CA09 240064

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Autoriser la modification de l'ordonnance relativement à l'événement « Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine » au niveau de l'article 1 par :

1. Le remplacement des mots « et ce, du 28 mai 2009 au 9 septembre 2009 » par les mots « du 28 mai au 9 septembre 2009 et à cette fin, les interdictions visées à l'article 1.3 du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1) s'appliquent »;

2. L'ajout de l'alinéa suivant : « Malgré le premier alinéa, les agents de la paix et les cadets policiers du service de police de la Ville de Montréal sont autorisés à circuler à bicyclette dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions relatives à l'événement « Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est »

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.24 1090519002

CA09 240420

Recommander au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028) applicable au secteur «Faubourg Saint-Laurent» et

afin d'adopter le Guide complétant et précisant le Guide général définissant les travaux admissibles pour ce secteur.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Recommander au comité exécutif d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur « Faubourg Saint-Laurent » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028) et afin d'adopter le Guide complétant et précisant le Guide général définissant les travaux admissibles pour ces secteurs.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.25 1090519019

CA09 240421

Recommander au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028) applicable au secteur « Village / Sainte-Catherine »

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De recommander au comité exécutif d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur Village / Sainte-Catherine aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.26 1090519023

CA09 240422

Édicter les ordonnances permettant d'installer une bannière annonçant l'événement, autorisant le bruit au moyen d'appareils sonores, la vente des oeuvres produites par les artistes exposant des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le domaine public dans le cadre du « Festival International Montréal en Arts » du 2 au 5 juillet 2009.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

À l'occasion de l'événement « Le Festival international Montréal en Arts » tenu sur la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, et sur le terrain vague que la Ville utilise comme aire de détente du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est, à l'angle sud-ouest de la rue Wolfe, du 2 au 5 juillet 2009 :

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), permettant de vendre les oeuvres produites par les artistes exposant sur la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau ainsi que sur le terrain vague que la Ville utilise comme aire de détente du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est, à l'angle sud-ouest de la rue Wolfe, et ce, valable du 2 au 4 juillet 2009, de 12 h et 22 h et le 5 juillet 2009, de 12 h à 18 h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur le terrain vague que la Ville utilise comme aire de détente du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est, à l'angle sud-ouest de la rue Wolfe et ce, valable du 2 au 4 juillet 2009, de 9 h à 3 h et le 5 juillet 2009, de 9 h à 23 h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, article 560 permettant l'installation d'une bannière annonçant l'événement et les commanditaires, entre les bâtiments portant les numéros civiques 1068 et 1071, rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Wolfe et Montcalm, du 25 juin au 7 juillet 2009;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur le terrain vague que la Ville utilise comme aire de détente du côté sud de la rue Sainte-Catherine Est, à l'angle sud-ouest de la rue Wolfe du 2 au 4 juillet 2009, de 13 h à 23 h, et le 5 juillet 2009, de 13 h à 17 h, ainsi qu'au parc de l'Espoir du 2 au 4 juillet 2009, de 14 h à 18 h et de 21 h à 23 h;

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.27 1090519021

CA09 240423

Édicter les ordonnances permettant d'installer des bannières annonçant l'événement et autorisant le bruit au moyen d'appareils sonores dans le cadre de la promotion commerciale « La Sainte-Catherine célèbre » qui se tiendra les 18 et 19 juillet 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue Jeanne-Mance et l'avenue Atwater, le 18 juillet 2009 de 9 h à 19 h, et le 19 juillet 2009 de 9 h à 17 h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, article 560 permettant l'installation de deux bannières annonçant l'événement et les commanditaires, soit une entre les bâtiments portant les numéros 480 et 481, rue Sainte-Catherine Ouest et l'autre entre les bâtiments portant les numéros 1616 et 1625, rue Sainte-Catherine Ouest, du 10 au 20 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.28 1090519024

CA09 240424

Édicter l'ordonnance autorisant l'installation temporaire d'un marché alimentaire au parc Émilie-Gamelin dans le cadre d'un projet pilote sur l'initiative intégrée en sécurité alimentaire et soutien financier aux initiatives devant soutenir le développement commercial - Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent - 1 645 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'édicter l'ordonnance autorisant l'installation temporaire d'un marché alimentaire au parc Émilie-Gamelin ainsi que la vente de nourriture et de boisson non alcoolique tous les vendredis du 5 juin au 30 octobre, entre 10 h et 18 h;

D'autoriser le versement d'une subvention de 1 645 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.29 CTA1094622005

CA09 240425

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement de la salle mécanique de l'aréna Camilien-Houde situé au 1696, rue Montcalm - adoption du 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir la salle mécanique de l'aréna Camilien-Houde portant le numéro 1696, rue Montcalm, conformément aux plans A-000 à A-008 préparés par Fichten, Soferman et associés, et estampillés le 16 avril 2009 par l'Arrondissement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) respecter l'implantation au sol, la volumétrie, et les matériaux de revêtement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- b) soumettre la demande de permis à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus en Titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - ii) la couleur de la brique de revêtement doit être compatible avec celle du bâtiment existant;
 - iii) la récupération de certains arbres existants doit être privilégiée et coordonnée par un professionnel. À cet effet, le rapport d'un expert devra être fourni ainsi qu'un plan d'aménagement paysager en façade de la rue Wolfe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.30 1094400032

CA09 240426

Approuver les plans - Révision architecturale en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie - Projet de rénovation résidentielle - 4080, avenue Highland - Demande de permis de transformation

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

Approuver les documents soumis avec la demande de permis de transformation visant le remplacement de la toiture de l'immeuble portant le numéro 4080, rue Highland, déposés le 4 avril 2009 à l'Arrondissement et joints au présent dossier, à la condition d'utiliser un bardeau imitant le bardeau de cèdre, tel que Independence de Certaineed, couleur « weathered wood ».

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.31 1094400039

CA09 240427

Recommander au ministère de la Justice de désigner monsieur Patrick-Jean Poirier comme célébrant pour la tenue de mariages et unions civiles

Attendu que les membres du conseil souhaitent que monsieur Patrick-Jean Poirier puisse célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'Arrondissement;

Attendu que celui-ci peut, en vertu des articles 366 et 521.2 du Code civil du Québec, procéder à de telles célébrations après avoir été désigné par le ministère de la Justice :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Catherine Sévigny

De demander au ministre de la Justice du Québec de désigner Patrick-Jean Poirier, fonctionnaire municipal, à titre de célébrant pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

51.01 1095119001

Levée de la séance


Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 7 juillet 2009, à 19 heures, dans les locaux du Centre Sainte-Catherine d'Alexandrie, 1700, rue Amherst.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 20 h 52.

70.01


Benoit Labonté
Maire d'arrondissement

02 NOV. 2009
date


Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement

21-10-09
date

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA09 240432
lors de la séance du conseil du 7 juillet 2009.